

Normes	
Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	
Contigu	
Marges	
Avant (min./max.) en mètres	15 / -
Latérales (min./max.) en mètres – sauf jumelé et contigu	15 / -
Arrière (min.) en mètres	15
Taux d'implantation – Coefficient d'emprise au sol (min./max.)	0,05 / 0,25
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages : RDC = 1 étage (min./max.)	1 / 3
En mètres (min./max.)	3 / 15
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	450
Frontage (min.)	15
Profondeur (min.)	30
Nombre de logements par bâtiment (min./max.)	
Densité nette de logements à l'hectare	
Nombre de logements à l'hectare (min./max.)	
Normes de lotissement	
Superficie du terrain en m² (min.)	2500
Frontage du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	45
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	
Logement supplémentaire	
Location de chambres	
Gîte touristique	
Établissement de résidence principale	
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	
Entreposage extérieur	•
Projet intégré	•

• = usage autorisé

Notes
Modifications réglementaires : 58-2016-63 58-2016-66 58-2016-64, a.3 Cette zone est assujettie aux dispositions concernant : - les terrains bordant le fleuve Saint-Laurent; - la route du parcours riverain; et - la cohabitation entre les municipalités du <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est</i> (115-2024).

Usages		
Habitation		
H1	Habitations unifamiliales.	
H2	Habitations bifamiliales.	
H3	Habitations trifamiliales.	
H4	Habitations multifamiliales.	
H5	Habitations collectives.	
Commerce local		
C101	Magasins de type « dépanneur ».	
C102.1	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, boutique de thé, boutique de café, brûlerie artisanale. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher.	
C102.2	Magasins de vins et spiritueux.	
C102.3	Succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC).	
C103.1	Magasins de produits spécialisés des produits du papier : papeterie, article de bureau, librairie.	
C103.2	Magasins de produits spécialisés : boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), bijouterie, boutique de cadeaux, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, boutique d'accessoire pour animaux.	
C103.3	Magasins de produits spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : boutique de tissus, magasin d'antiquités, disquaire.	
C103.4	Boutique de petits animaux (animalerie).	
C103.5	Services de proximité : pharmacie, fleuriste, nettoyeur.	
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.	
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.	
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.	
C107.1	Services spécialisés à achalandage restreint : studio de photographie, agence de voyages, atelier de couture et altérations, cordonnier.	
C107.2	Boutique de téléphonie ou services de télécommunications, incluant la réparation de téléphones et d'ordinateurs.	
C107.3	Buanderie.	
C107.4	Services spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : encadrement, service de location de costumes ou articles similaires.	
C107.5	Traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).	
C107.6	Traiteur (avec consommation sur place ou au comptoir en usage secondaire).	
C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.	
C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.	
C110.1	Salon de coiffure, barbier, salon d'esthétique, soins des ongles, soins des pieds, soins du visage, soins de la peau.	
C110.2	Spa (intérieur ou extérieur).	
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).	
C112.1	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes.	
C112.2	Bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.). Seules les activités administratives sont autorisées à l'intérieur d'un bâtiment, aucun stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service n'est permis.	
C113.1	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans.	
C113.2	Galleries d'art et d'artisanat.	
C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.	
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).	
C116.1	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tels que : musique, danse, artisanat, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique).	
C116.2	Écoles d'enseignement privé et centres de formation en croissance personnelle (excluant l'enseignement religieux).	
C116.3	École de conduite.	
C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).	
C118	Abrogé	
Commerce artériel		
C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).	
C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.	

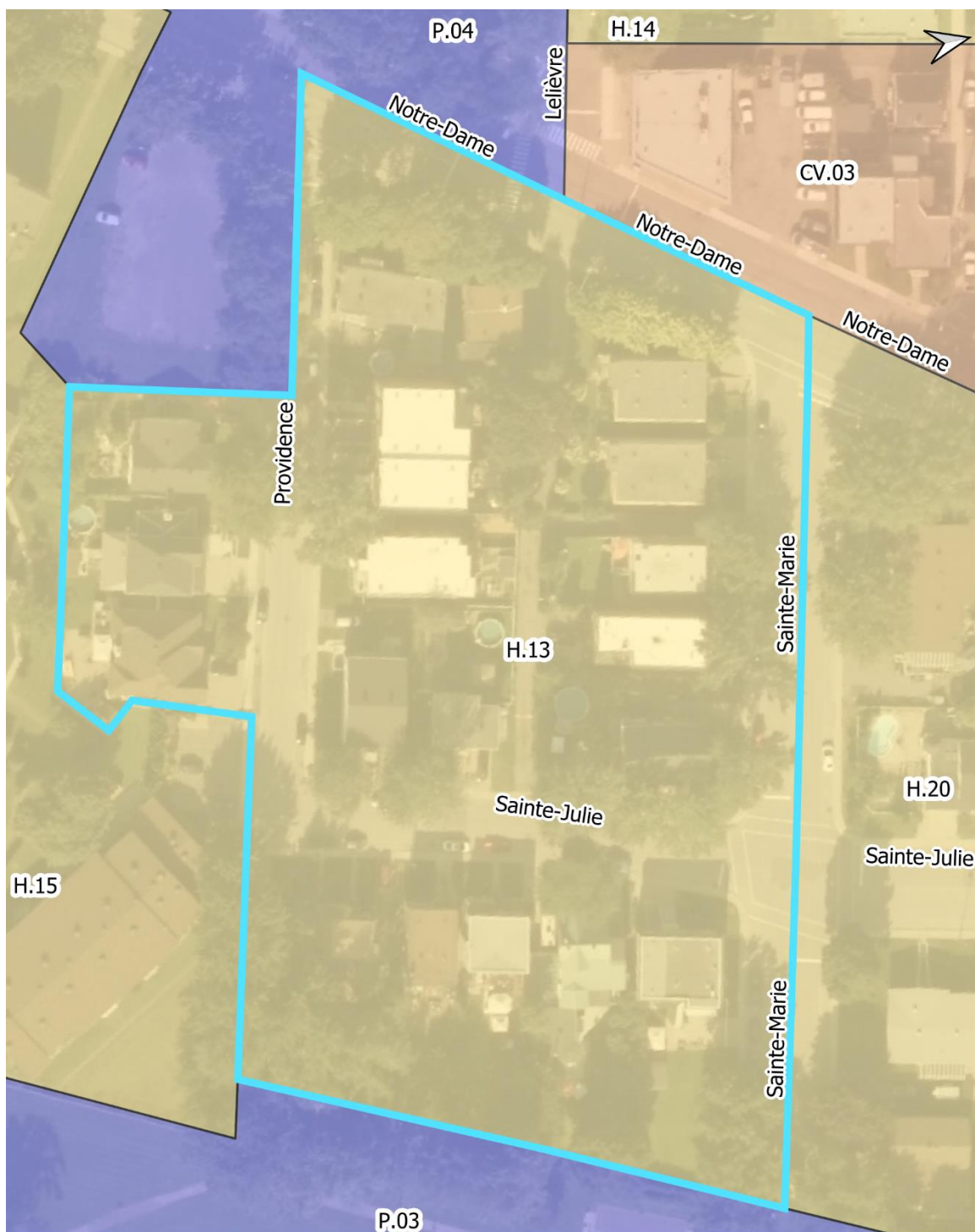
Commerce artériel		
C203	Pépinières, centres de jardin.	
C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
C205	Vente de produits en gros.	
C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.	
C208	Salons funéraires et columbarium.	
Commerce et service aux entreprises		
C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.	
C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils.	
C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.	
C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.	
C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.	
C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
Restauration		
C401.1	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, bistros, brasseries, salle de jeux de société, comptoir minute.	
C401.2	Cafés.	
C402.1	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.	
C402.2	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, excluant les établissements avec un service à l'auto.	
C403	Bars laitiers.	
Divertissement		
C501	Établissements où la principale activité est la présentation de spectacles à caractère culturel, comme les cinémas, centres d'interprétation et d'exposition, salles de danse, théâtres, musées (spécificités locales), et où le service de consommation (alcoolisée ou non) n'est qu'accessoire.	
C502.1	Centres de conditionnement physique. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C502.2	Commerces de récréation intérieure tels que les gymnases, centre d'escalade, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C503	Salles de réunion et salles de réception.	
C504	Mini-golfs (intérieurs ou extérieurs).	
C505.1	Établissements où la principale activité est le service de consommation de boissons (alcoolisée ou non), bars.	
C505.2	Discothèques.	
C506	Établissements exploitant l'érotisme (restaurant, bar, lave-auto, cinéma, spectacle).	
C507	Microbrasseries, microdistilleries. Un minimum de 50 % de la superficie de plancher doit être occupée par des activités de restauration, incluant le service aux tables de repas préparés et consommés sur place. La consommation sur place de produits alcoolisés est autorisée. Un comptoir de vente des biens produits sur place est également autorisé.	
Récréation extérieure		
C601	Terrains de golf et terrains d'exercice de golf. Accessoirement, les restaurants, bars, salles de réception, boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) et services de location d'équipements (liés aux activités offertes par l'usage) sont autorisés.	
C602	Autres installations récréatives sportives et récréatives extérieures.	

Établissement d'hébergement touristique		
C701	Établissement d'hébergement touristique général. Établissement, autre qu'un établissement de résidence principale et qu'un établissement d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	
C702	Résidence de tourisme. Établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.	
C703	Établissements d'hébergement touristique jeunesse. Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	
C704	Établissements de résidence principale. Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.	
Commerce automobile		
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs, où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.	
C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs neufs ou usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C805	Établissements de location de véhicules automobiles, de petits camions et remorques.	
C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.	
C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile.	
C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.	
C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles (cimetières automobiles).	
C810	Stationnement.	
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétique, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.	
Services pétroliers		
C901	Postes d'essence.	
C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.	
C903	Lave-autos.	
C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).	
Industrie artisanale et atelier de métier spécialisé		
I101	Ateliers de menuiserie, d'usinage, de soudure ou d'électricité.	
I102	Ateliers de bijouterie et d'orfèvrerie.	
I103	Ateliers d'artisans de couture et de l'habillement.	
I104	Ateliers d'artisans du bois.	
I105	Ateliers d'artisans en usinage de produits métalliques (ferblantier).	
I106	Ateliers d'artisans de produits minéraux non métalliques (céramique, argile, verre).	
Industrie légère		
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.	
I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et de transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25 % du bâtiment principal.	
I203	Industries des produits électroniques.	
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre, mais excluant la culture du cannabis.	
I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.	
I206	Industrie de fabrication de vêtements et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).	
I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	

Industrie légère		
I208	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	
I209	Industries des enseignes et étalages.	
I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).	
I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.	
I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.	
I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.	
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).	
I215	Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.	
Industrie lourde		
I301	Industries du béton préparé.	
I302	Raffineries, terminaux, et autres activités connexes.	
I303	Industries de produits pétroliers raffinés.	
I304	Industries des métaux et produits métalliques.	
I305	Centres de traitement de sols contaminés.	
I306	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus usagés (de nature privée).	
I307	Abrogé.	
I308	Activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
I309	Autres activités non spécifiquement identifiées aux classes d'usage I1 et I2 incluant les chenils ou autres activités similaires de gardiennage d'animaux.	
Exploitation des matières premières		
I401	Activités extractives (carrières, sablières et gravières).	
Transport		
GE101	Activités portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires de transbordement, de manutention et d'entreposage en vue de transbordement de produits pétrochimiques.	•
GE102	Activités portuaires incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	•
GE103	Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.	•
Équipements de services publics		
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.	
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.	
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.	
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.	
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	
Préservation		
CS101	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Parcs et espaces verts		
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).	•
P102	Jardins communautaires.	
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	•
Publique et communautaire		
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.	
P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.	
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.	

Publique et communautaire		
P204.1	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (avec services aux citoyens).	
P204.2	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (sans services aux citoyens).	
P205	Services municipaux (hôtel de ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompiers).	
P206	Maisons des jeunes.	
P207	Kiosques d'information touristique.	
P208	Stationnements publics.	
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.	
Utilité publique		
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).	
P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.	
P304	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	

Identification de la zone



Normes	
Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	
Contigu	•
Marges	
Avant (min./max.) en mètres	3 / -
Latérales (min./max.) en mètres – sauf jumelé et contigu	2 / 6
Arrière (min.) en mètres	2
Taux d'implantation – Coefficient d'emprise au sol (min./max.)	0,20 / 0,70
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages : RDC = 1 étage (min./max.)	1 / 3
En mètres (min./max.)	3 / 12
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	80
Frontage (min.)	8
Profondeur (min.)	10
Nombre de logements par bâtiment (min./max.)	1 / 3
Densité nette de logements à l'hectare	
Nombre de logements à l'hectare (min./max.)	70 / -
Normes de lotissement	
Superficie du terrain en m² (min.)	160
Frontage du terrain (min.)	8
Profondeur du terrain (min.)	20
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	•
Logement supplémentaire	•
Location de chambres	
Gîte touristique	
Établissement de résidence principale	•
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	
Entreposage extérieur	
Projet intégré	•

• = usage autorisé

Notes	
Modifications réglementaires :	
58-2016-60	58-2016-64
58-2016-63	58-2016-66
Cette zone est assujettie aux dispositions concernant la route du parcours riverain du <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est</i> (115-2024). En vertu du <i>Règlement sur l'hébergement touristique</i> (RLRQ c H-1.01, r 1) et du <i>Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Montréal-Est</i> (61-2016), l'usage C.704 « Établissement de résidence principale » est prohibé à l'intérieur d'une habitation collective (H5).	

Usages		
Habitation		
H1	Habitations unifamiliales.	•
H2	Habitations bifamiliales.	•
H3	Habitations trifamiliales.	•
H4	Habitations multifamiliales.	
H5	Habitations collectives.	•
Commerce local		
C101	Magasins de type « dépanneur ».	
C102.1	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, boutique de thé, boutique de café, brûlerie artisanale. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher.	
C102.2	Magasins de vins et spiritueux.	
C102.3	Succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC).	
C103.1	Magasins de produits spécialisés des produits du papier : papeterie, article de bureau, librairie.	
C103.2	Magasins de produits spécialisés : boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), bijouterie, boutique de cadeaux, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, boutique d'accessoire pour animaux.	
C103.3	Magasins de produits spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : boutique de tissus, magasin d'antiquités, disquaire.	
C103.4	Boutique de petits animaux (animalerie).	
C103.5	Services de proximité : pharmacie, fleuriste, nettoyeur.	
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.	
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.	
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.	
C107.1	Services spécialisés à achalandage restreint : studio de photographie, agence de voyages, atelier de couture et altérations, cordonnier.	
C107.2	Boutique de téléphonie ou services de télécommunications, incluant la réparation de téléphones et d'ordinateurs.	
C107.3	Buanderie.	
C107.4	Services spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : encadrement, service de location de costumes ou articles similaires.	
C107.5	Traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).	
C107.6	Traiteur (avec consommation sur place ou au comptoir en usage secondaire).	
C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.	
C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.	
C110.1	Salon de coiffure, barbier, salon d'esthétique, soins des ongles, soins des pieds, soins du visage, soins de la peau.	
C110.2	Spa (intérieur ou extérieur).	
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).	
C112.1	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes.	
C112.2	Bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.). Seules les activités administratives sont autorisées à l'intérieur d'un bâtiment, aucun stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service n'est permis.	
C113.1	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans.	
C113.2	Galeries d'art et d'artisanat.	
C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.	
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).	
C116.1	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tels que : musique, danse, artisanat, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique).	
C116.2	Écoles d'enseignement privé et centres de formation en croissance personnelle (excluant l'enseignement religieux).	
C116.3	École de conduite.	
C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).	
C118	Abrogé	
Commerce artériel		
C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).	
C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.	

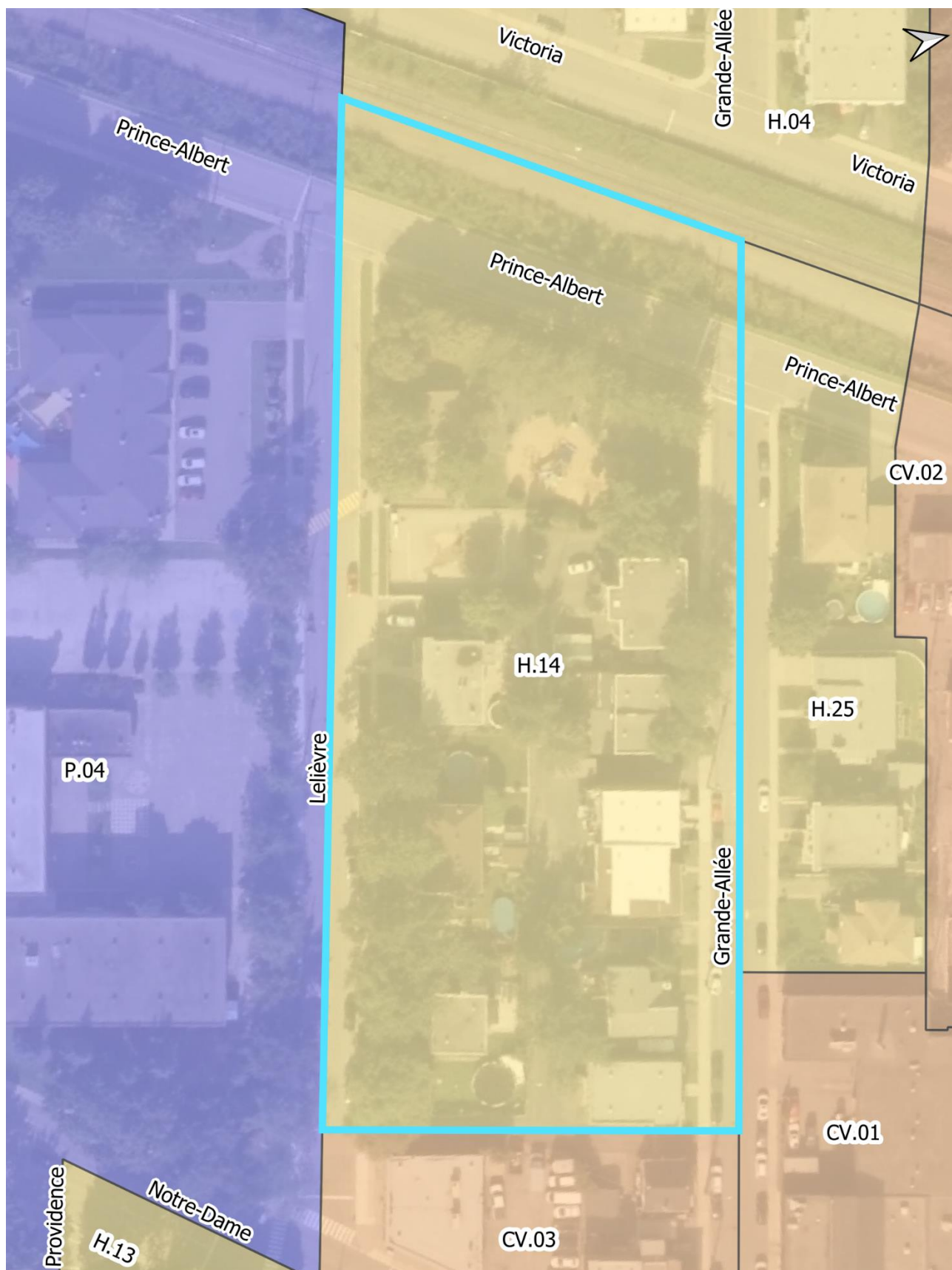
Commerce artériel		
C203	Pépinières, centres de jardin.	
C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
C205	Vente de produits en gros.	
C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.	
C208	Salons funéraires et columbarium.	
Commerce et service aux entreprises		
C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.	
C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils.	
C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.	
C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.	
C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.	
C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
Restauration		
C401.1	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, bistros, brasseries, salle de jeux de société, comptoir minute.	
C401.2	Cafés.	
C402.1	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.	
C402.2	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, excluant les établissements avec un service à l'auto.	
C403	Bars laitiers.	
Divertissement		
C501	Établissements où la principale activité est la présentation de spectacles à caractère culturel, comme les cinémas, centres d'interprétation et d'exposition, salles de danse, théâtres, musées (spécificités locales), et où le service de consommation (alcoolisée ou non) n'est qu'accessoire.	
C502.1	Centres de conditionnement physique. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C502.2	Commerces de récréation intérieure tels que les gymnases, centre d'escalade, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C503	Salles de réunion et salles de réception.	
C504	Mini-golfs (intérieurs ou extérieurs).	
C505.1	Établissements où la principale activité est le service de consommation de boissons (alcoolisée ou non), bars.	
C505.2	Discothèques.	
C506	Établissements exploitant l'érotisme (restaurant, bar, lave-auto, cinéma, spectacle).	
C507	Microbrasseries, microdistilleries. Un minimum de 50 % de la superficie de plancher doit être occupée par des activités de restauration, incluant le service aux tables de repas préparés et consommés sur place. La consommation sur place de produits alcoolisés est autorisée. Un comptoir de vente des biens produits sur place est également autorisé.	
Récréation extérieure		
C601	Terrains de golf et terrains d'exercice de golf. Accessoirement, les restaurants, bars, salles de réception, boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) et services de location d'équipements (liés aux activités offertes par l'usage) sont autorisés.	
C602	Autres installations récréatives sportives et récréatives extérieures.	

Établissement d'hébergement touristique		
C701	Établissement d'hébergement touristique général. Établissement, autre qu'un établissement de résidence principale et qu'un établissement d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	
C702	Résidence de tourisme. Établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.	
C703	Établissements d'hébergement touristique jeunesse. Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	
C704	Établissements de résidence principale. Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.	•
Commerce automobile		
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs, où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.	
C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs neufs ou usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C805	Établissements de location de véhicules automobiles, de petits camions et remorques.	
C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.	
C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile.	
C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.	
C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles (cimetières automobiles).	
C810	Stationnement.	
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétique, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.	
Services pétroliers		
C901	Postes d'essence.	
C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.	
C903	Lave-autos.	
C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).	
Industrie artisanale et atelier de métier spécialisé		
I101	Ateliers de menuiserie, d'usinage, de soudure ou d'électricité.	
I102	Ateliers de bijouterie et d'orfèvrerie.	
I103	Ateliers d'artisans de couture et de l'habillement.	
I104	Ateliers d'artisans du bois.	
I105	Ateliers d'artisans en usinage de produits métalliques (ferblantier).	
I106	Ateliers d'artisans de produits minéraux non métalliques (céramique, argile, verre).	
Industrie légère		
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.	
I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et de transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25 % du bâtiment principal.	
I203	Industries des produits électroniques.	
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre, mais excluant la culture du cannabis.	
I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.	
I206	Industrie de fabrication de vêtements et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).	
I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	

Industrie légère		
I208	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	
I209	Industries des enseignes et étalages.	
I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).	
I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.	
I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.	
I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.	
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).	
I215	Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.	
Industrie lourde		
I301	Industries du béton préparé.	
I302	Raffineries, terminaux, et autres activités connexes.	
I303	Industries de produits pétroliers raffinés.	
I304	Industries des métaux et produits métalliques.	
I305	Centres de traitement de sols contaminés.	
I306	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus usagés (de nature privée).	
I307	Abrogé.	
I308	Activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
I309	Autres activités non spécifiquement identifiées aux classes d'usage I1 et I2 incluant les chenils ou autres activités similaires de gardiennage d'animaux.	
Exploitation des matières premières		
I401	Activités extractives (carrières, sablières et gravières).	
Transport		
GE101	Activités portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires de transbordement, de manutention et d'entreposage en vue de transbordement de produits pétrochimiques.	
GE102	Activités portuaires incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
GE103	Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.	
Équipements de services publics		
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.	
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.	
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.	
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.	
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	
Préservation		
CS101	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Parcs et espaces verts		
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).	•
P102	Jardins communautaires.	
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Publique et communautaire		
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.	
P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.	
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.	

Publique et communautaire		
P204.1	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (avec services aux citoyens).	
P204.2	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (sans services aux citoyens).	
P205	Services municipaux (hôtel de ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompiers).	
P206	Maisons des jeunes.	
P207	Kiosques d'information touristique.	
P208	Stationnements publics.	
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.	
Utilité publique		
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).	
P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.	
P304	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	

Identification de la zone



Normes	
Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	•
Contigu	•
Marges	
Avant (min./max.) en mètres	3 / -
Latérales (min./max.) en mètres – sauf jumelé et contigu	3 / -
Arrière (min.) en mètres	6
Taux d'implantation – Coefficient d'emprise au sol (min./max.)	0,15 / 0,65
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages : RDC = 1 étage (min./max.)	1 / 3
En mètres (min./max.)	3 / 9
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	70
Frontage (min.)	7
Profondeur (min.)	10
Nombre de logements par bâtiment (min./max.)	1 / 4
Densité nette de logements à l'hectare	
Nombre de logements à l'hectare (min./max.)	70 / -
Normes de lotissement	
Superficie du terrain en m² (min.)	140
Frontage du terrain (min.)	7
Profondeur du terrain (min.)	20
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	•
Logement supplémentaire	
Location de chambres	
Gîte touristique	
Établissement de résidence principale	•
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	
Entreposage extérieur	
Projet intégré	

• = usage autorisé

Notes	
Modifications réglementaires :	
58-2016-36	58-2016-63
58-2016-60	58-2016-66
Cette zone est assujettie aux dispositions concernant la route du parcours riverain du <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est</i> (115-2024).	

Usages		
Habitation		
H1	Habitations unifamiliales.	•
H2	Habitations bifamiliales.	•
H3	Habitations trifamiliales.	•
H4	Habitations multifamiliales.	•
H5	Habitations collectives.	
Commerce local		
C101	Magasins de type « dépanneur ».	
C102.1	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, boutique de thé, boutique de café, brûlerie artisanale. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher.	
C102.2	Magasins de vins et spiritueux.	
C102.3	Succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC).	
C103.1	Magasins de produits spécialisés des produits du papier : papeterie, article de bureau, librairie.	
C103.2	Magasins de produits spécialisés : boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), bijouterie, boutique de cadeaux, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, boutique d'accessoire pour animaux.	
C103.3	Magasins de produits spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : boutique de tissus, magasin d'antiquités, disquaire.	
C103.4	Boutique de petits animaux (animalerie).	
C103.5	Services de proximité : pharmacie, fleuriste, nettoyeur.	
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.	
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.	
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.	
C107.1	Services spécialisés à achalandage restreint : studio de photographie, agence de voyages, atelier de couture et altérations, cordonnier.	
C107.2	Boutique de téléphonie ou services de télécommunications, incluant la réparation de téléphones et d'ordinateurs.	
C107.3	Buanderie.	
C107.4	Services spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : encadrement, service de location de costumes ou articles similaires.	
C107.5	Traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).	
C107.6	Traiteur (avec consommation sur place ou au comptoir en usage secondaire).	
C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.	
C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.	
C110.1	Salon de coiffure, barbier, salon d'esthétique, soins des ongles, soins des pieds, soins du visage, soins de la peau.	
C110.2	Spa (intérieur ou extérieur).	
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).	
C112.1	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes.	
C112.2	Bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.). Seules les activités administratives sont autorisées à l'intérieur d'un bâtiment, aucun stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service n'est permis.	
C113.1	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans.	
C113.2	Galeries d'art et d'artisanat.	
C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.	
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).	
C116.1	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tels que : musique, danse, artisanat, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique).	
C116.2	Écoles d'enseignement privé et centres de formation en croissance personnelle (excluant l'enseignement religieux).	
C116.3	École de conduite.	
C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).	
C118	Abrogé	
Commerce artériel		
C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).	
C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.	

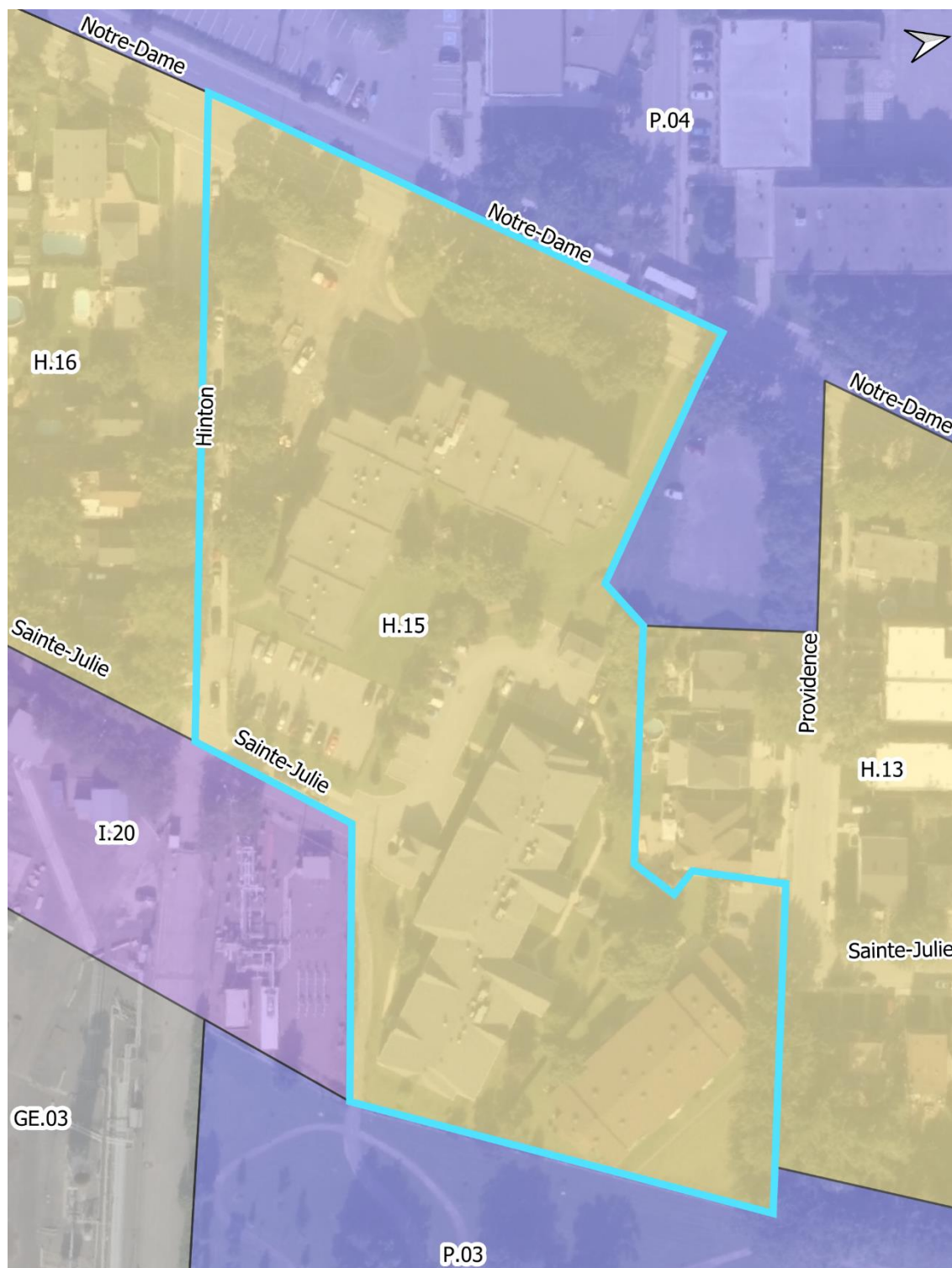
Commerce artériel		
C203	Pépinières, centres de jardin.	
C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
C205	Vente de produits en gros.	
C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.	
C208	Salons funéraires et columbarium.	
Commerce et service aux entreprises		
C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.	
C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils.	
C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.	
C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.	
C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.	
C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
Restauration		
C401.1	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, bistros, brasseries, salle de jeux de société, comptoir minute.	
C401.2	Cafés.	
C402.1	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.	
C402.2	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, excluant les établissements avec un service à l'auto.	
C403	Bars laitiers.	
Divertissement		
C501	Établissements où la principale activité est la présentation de spectacles à caractère culturel, comme les cinémas, centres d'interprétation et d'exposition, salles de danse, théâtres, musées (spécificités locales), et où le service de consommation (alcoolisée ou non) n'est qu'accessoire.	
C502.1	Centres de conditionnement physique. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C502.2	Commerces de récréation intérieure tels que les gymnases, centre d'escalade, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C503	Salles de réunion et salles de réception.	
C504	Mini-golfs (intérieurs ou extérieurs).	
C505.1	Établissements où la principale activité est le service de consommation de boissons (alcoolisée ou non), bars.	
C505.2	Discothèques.	
C506	Établissements exploitant l'érotisme (restaurant, bar, lave-auto, cinéma, spectacle).	
C507	Microbrasseries, microdistilleries. Un minimum de 50 % de la superficie de plancher doit être occupée par des activités de restauration, incluant le service aux tables de repas préparés et consommés sur place. La consommation sur place de produits alcoolisés est autorisée. Un comptoir de vente des biens produits sur place est également autorisé.	
Récréation extérieure		
C601	Terrains de golf et terrains d'exercice de golf. Accessoirement, les restaurants, bars, salles de réception, boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) et services de location d'équipements (liés aux activités offertes par l'usage) sont autorisés.	
C602	Autres installations récréatives sportives et récréatives extérieures.	

Établissement d'hébergement touristique		
C701	Établissement d'hébergement touristique général. Établissement, autre qu'un établissement de résidence principale et qu'un établissement d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	
C702	Résidence de tourisme. Établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.	
C703	Établissements d'hébergement touristique jeunesse. Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	
C704	Établissements de résidence principale. Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.	•
Commerce automobile		
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs, où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.	
C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs neufs ou usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C805	Établissements de location de véhicules automobiles, de petits camions et remorques.	
C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.	
C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile.	
C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.	
C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles (cimetières automobiles).	
C810	Stationnement.	
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétique, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.	
Services pétroliers		
C901	Postes d'essence.	
C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.	
C903	Lave-autos.	
C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).	
Industrie artisanale et atelier de métier spécialisé		
I101	Ateliers de menuiserie, d'usinage, de soudure ou d'électricité.	
I102	Ateliers de bijouterie et d'orfèvrerie.	
I103	Ateliers d'artisans de couture et de l'habillement.	
I104	Ateliers d'artisans du bois.	
I105	Ateliers d'artisans en usinage de produits métalliques (ferblantier).	
I106	Ateliers d'artisans de produits minéraux non métalliques (céramique, argile, verre).	
Industrie légère		
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.	
I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et de transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25 % du bâtiment principal.	
I203	Industries des produits électroniques.	
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre, mais excluant la culture du cannabis.	
I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.	
I206	Industrie de fabrication de vêtements et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).	
I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	

Industrie légère		
I208	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	
I209	Industries des enseignes et étalages.	
I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).	
I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.	
I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.	
I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.	
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).	
I215	Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.	
Industrie lourde		
I301	Industries du béton préparé.	
I302	Raffineries, terminaux, et autres activités connexes.	
I303	Industries de produits pétroliers raffinés.	
I304	Industries des métaux et produits métalliques.	
I305	Centres de traitement de sols contaminés.	
I306	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus usagés (de nature privée).	
I307	Abrogé.	
I308	Activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
I309	Autres activités non spécifiquement identifiées aux classes d'usage I1 et I2 incluant les chenils ou autres activités similaires de gardiennage d'animaux.	
Exploitation des matières premières		
I401	Activités extractives (carrières, sablières et gravières).	
Transport		
GE101	Activités portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires de transbordement, de manutention et d'entreposage en vue de transbordement de produits pétrochimiques.	
GE102	Activités portuaires incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
GE103	Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.	
Équipements de services publics		
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.	
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.	
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.	
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.	
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	
Préservation		
CS101	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Parcs et espaces verts		
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).	•
P102	Jardins communautaires.	
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Publique et communautaire		
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.	
P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.	
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.	

Publique et communautaire		
P204.1	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (avec services aux citoyens).	
P204.2	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (sans services aux citoyens).	
P205	Services municipaux (hôtel de ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompiers).	
P206	Maisons des jeunes.	
P207	Kiosques d'information touristique.	
P208	Stationnements publics.	
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.	
Utilité publique		
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).	
P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.	
P304	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	

Identification de la zone



Normes	
Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	
Contigu	
Marges	
Avant (min./max.) en mètres	6 / -
Latérales (min./max.) en mètres – sauf jumelé et contigu	2 / -
Arrière (min.) en mètres	2 / -
Taux d'implantation – Coefficient d'emprise au sol (min./max.)	0,20 / 0,45
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages : RDC = 1 étage (min./max.)	2 / 5
En mètres (min./max.)	6 / 21
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	400
Frontage (min.)	15
Profondeur (min.)	15
Nombre de logements par bâtiment (min./max.)	12 / 60
Densité nette de logements à l'hectare	
Nombre de logements à l'hectare (min./max.)	70 / -
Normes de lotissement	
Superficie du terrain en m² (min.)	2000
Frontage du terrain (min.)	20
Profondeur du terrain (min.)	20
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	
Logement supplémentaire	
Location de chambres	•
Gîte touristique	
Établissement de résidence principale	
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	
Entreposage extérieur	
Projet intégré	•

• = usage autorisé

Notes
Modifications réglementaires : 58-2016-60 58-2016-66 58-2016-63 Cette zone est assujettie aux dispositions concernant la route du parcours riverain du <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est</i> (115-2024). En vertu du <i>Règlement sur l'hébergement touristique</i> (RLRQ c H-1.01, r 1) et du <i>Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Montréal-Est</i> (61-2016), l'usage C.704 « Établissement de résidence principale » est prohibé à l'intérieur d'une habitation collective (H5).

Usages		
Habitation		
H1	Habitations unifamiliales.	
H2	Habitations bifamiliales.	
H3	Habitations trifamiliales.	
H4	Habitations multifamiliales.	
H5	Habitations collectives.	•
Commerce local		
C101	Magasins de type « dépanneur ».	
C102.1	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, boutique de thé, boutique de café, brûlerie artisanale. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher.	
C102.2	Magasins de vins et spiritueux.	
C102.3	Succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC).	
C103.1	Magasins de produits spécialisés des produits du papier : papeterie, article de bureau, librairie.	
C103.2	Magasins de produits spécialisés : boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), bijouterie, boutique de cadeaux, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, boutique d'accessoire pour animaux.	
C103.3	Magasins de produits spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : boutique de tissus, magasin d'antiquités, disquaire.	
C103.4	Boutique de petits animaux (animalerie).	
C103.5	Services de proximité : pharmacie, fleuriste, nettoyeur.	
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.	
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.	
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.	
C107.1	Services spécialisés à achalandage restreint : studio de photographie, agence de voyages, atelier de couture et altérations, cordonnier.	
C107.2	Boutique de téléphonie ou services de télécommunications, incluant la réparation de téléphones et d'ordinateurs.	
C107.3	Buanderie.	
C107.4	Services spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : encadrement, service de location de costumes ou articles similaires.	
C107.5	Traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).	
C107.6	Traiteur (avec consommation sur place ou au comptoir en usage secondaire).	
C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.	
C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.	
C110.1	Salon de coiffure, barbier, salon d'esthétique, soins des ongles, soins des pieds, soins du visage, soins de la peau.	
C110.2	Spa (intérieur ou extérieur).	
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).	
C112.1	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes.	
C112.2	Bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.). Seules les activités administratives sont autorisées à l'intérieur d'un bâtiment, aucun stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service n'est permis.	
C113.1	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans.	
C113.2	Galeries d'art et d'artisanat.	
C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.	
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).	
C116.1	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tels que : musique, danse, artisanat, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique).	
C116.2	Écoles d'enseignement privé et centres de formation en croissance personnelle (excluant l'enseignement religieux).	
C116.3	École de conduite.	
C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).	
C118	Abrogé	
Commerce artériel		
C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).	
C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.	

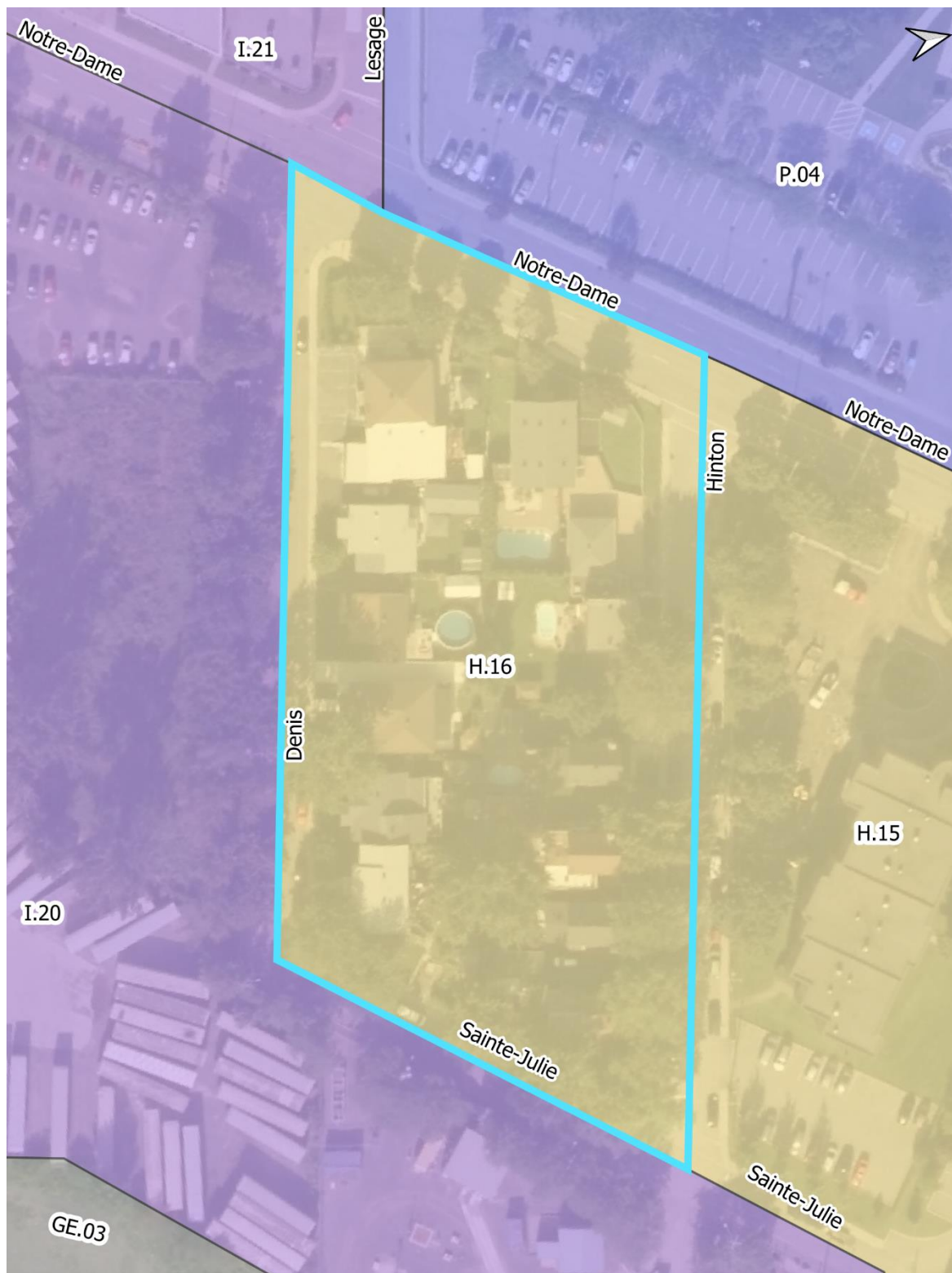
Commerce artériel		
C203	Pépinières, centres de jardin.	
C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
C205	Vente de produits en gros.	
C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.	
C208	Salons funéraires et columbarium.	
Commerce et service aux entreprises		
C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.	
C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils.	
C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.	
C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.	
C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.	
C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
Restauration		
C401.1	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, bistros, brasseries, salle de jeux de société, comptoir minute.	
C401.2	Cafés.	
C402.1	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.	
C402.2	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, excluant les établissements avec un service à l'auto.	
C403	Bars laitiers.	
Divertissement		
C501	Établissements où la principale activité est la présentation de spectacles à caractère culturel, comme les cinémas, centres d'interprétation et d'exposition, salles de danse, théâtres, musées (spécificités locales), et où le service de consommation (alcoolisée ou non) n'est qu'accessoire.	
C502.1	Centres de conditionnement physique. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C502.2	Commerces de récréation intérieure tels que les gymnases, centre d'escalade, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C503	Salles de réunion et salles de réception.	
C504	Mini-golfs (intérieurs ou extérieurs).	
C505.1	Établissements où la principale activité est le service de consommation de boissons (alcoolisée ou non), bars.	
C505.2	Discothèques.	
C506	Établissements exploitant l'érotisme (restaurant, bar, lave-auto, cinéma, spectacle).	
C507	Microbrasseries, microdistilleries. Un minimum de 50 % de la superficie de plancher doit être occupée par des activités de restauration, incluant le service aux tables de repas préparés et consommés sur place. La consommation sur place de produits alcoolisés est autorisée. Un comptoir de vente des biens produits sur place est également autorisé.	
Récréation extérieure		
C601	Terrains de golf et terrains d'exercice de golf. Accessoirement, les restaurants, bars, salles de réception, boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) et services de location d'équipements (liés aux activités offertes par l'usage) sont autorisés.	
C602	Autres installations récréatives sportives et récréatives extérieures.	

Établissement d'hébergement touristique		
C701	Établissement d'hébergement touristique général. Établissement, autre qu'un établissement de résidence principale et qu'un établissement d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	
C702	Résidence de tourisme. Établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.	
C703	Établissements d'hébergement touristique jeunesse. Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	
C704	Établissements de résidence principale. Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.	
Commerce automobile		
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs, où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.	
C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs neufs ou usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C805	Établissements de location de véhicules automobiles, de petits camions et remorques.	
C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.	
C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétisme automobile.	
C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.	
C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles (cimetières automobiles).	
C810	Stationnement.	
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétisme, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.	
Services pétroliers		
C901	Postes d'essence.	
C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.	
C903	Lave-autos.	
C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).	
Industrie artisanale et atelier de métier spécialisé		
I101	Ateliers de menuiserie, d'usinage, de soudure ou d'électricité.	
I102	Ateliers de bijouterie et d'orfèvrerie.	
I103	Ateliers d'artisans de couture et de l'habillement.	
I104	Ateliers d'artisans du bois.	
I105	Ateliers d'artisans en usinage de produits métalliques (ferblantier).	
I106	Ateliers d'artisans de produits minéraux non métalliques (céramique, argile, verre).	
Industrie légère		
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.	
I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et de transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25 % du bâtiment principal.	
I203	Industries des produits électroniques.	
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre, mais excluant la culture du cannabis.	
I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.	
I206	Industrie de fabrication de vêtements et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).	
I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	

Industrie légère		
I208	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	
I209	Industries des enseignes et étalages.	
I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).	
I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.	
I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.	
I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.	
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).	
I215	Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.	
Industrie lourde		
I301	Industries du béton préparé.	
I302	Raffineries, terminaux, et autres activités connexes.	
I303	Industries de produits pétroliers raffinés.	
I304	Industries des métaux et produits métalliques.	
I305	Centres de traitement de sols contaminés.	
I306	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus usagés (de nature privée).	
I307	Abrogé.	
I308	Activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
I309	Autres activités non spécifiquement identifiées aux classes d'usage I1 et I2 incluant les chenils ou autres activités similaires de gardiennage d'animaux.	
Exploitation des matières premières		
I401	Activités extractives (carrières, sablières et gravières).	
Transport		
GE101	Activités portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires de transbordement, de manutention et d'entreposage en vue de transbordement de produits pétrochimiques.	
GE102	Activités portuaires incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
GE103	Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.	
Équipements de services publics		
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.	
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.	
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.	
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.	
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	
Préservation		
CS101	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Parcs et espaces verts		
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).	•
P102	Jardins communautaires.	
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Publique et communautaire		
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.	
P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.	
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.	

Publique et communautaire		
P204.1	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (avec services aux citoyens).	
P204.2	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (sans services aux citoyens).	
P205	Services municipaux (hôtel de ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompiers).	
P206	Maisons des jeunes.	
P207	Kiosques d'information touristique.	
P208	Stationnements publics.	
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.	
Utilité publique		
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).	
P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.	
P304	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	

Identification de la zone



Normes	
Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	•
Contigu	
Marges	
Avant (min./max.) en mètres	3 / -
Latérales (min./max.) en mètres – sauf jumelé et contigu	2 / -
Arrière (min.) en mètres	8
Taux d'implantation – Coefficient d'emprise au sol (min./max.)	0,20 / 0,60
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages : RDC = 1 étage (min./max.)	1 / 2
En mètres (min./max.)	3 / 10
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	48
Frontage (min.)	6
Profondeur (min.)	8
Nombre de logements par bâtiment (min./max.)	1 / 1
Densité nette de logements à l'hectare	
Nombre de logements à l'hectare (min./max.)	- / 70
Normes de lotissement	
Superficie du terrain en m² (min.)	400
Frontage du terrain (min.)	15
Profondeur du terrain (min.)	25
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	
Logement supplémentaire	
Location de chambres	•
Gîte touristique	
Établissement de résidence principale	•
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	
Entreposage extérieur	
Projet intégré	

• = usage autorisé

Notes
Modifications réglementaires : 58-2016-60 58-2016-66 58-2016-63 Cette zone est assujettie aux dispositions concernant la route du parcours riverain du <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est</i> (115-2024).

Usages		
Habitation		
H1	Habitations unifamiliales.	•
H2	Habitations bifamiliales.	
H3	Habitations trifamiliales.	
H4	Habitations multifamiliales.	
H5	Habitations collectives.	
Commerce local		
C101	Magasins de type « dépanneur ».	
C102.1	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, boutique de thé, boutique de café, brûlerie artisanale. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher.	
C102.2	Magasins de vins et spiritueux.	
C102.3	Succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC).	
C103.1	Magasins de produits spécialisés des produits du papier : papeterie, article de bureau, librairie.	
C103.2	Magasins de produits spécialisés : boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), bijouterie, boutique de cadeaux, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, boutique d'accessoire pour animaux.	
C103.3	Magasins de produits spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : boutique de tissus, magasin d'antiquités, disquaire.	
C103.4	Boutique de petits animaux (animalerie).	
C103.5	Services de proximité : pharmacie, fleuriste, nettoyeur.	
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.	
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.	
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.	
C107.1	Services spécialisés à achalandage restreint : studio de photographie, agence de voyages, atelier de couture et altérations, cordonnier.	
C107.2	Boutique de téléphonie ou services de télécommunications, incluant la réparation de téléphones et d'ordinateurs.	
C107.3	Buanderie.	
C107.4	Services spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : encadrement, service de location de costumes ou articles similaires.	
C107.5	Traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).	
C107.6	Traiteur (avec consommation sur place ou au comptoir en usage secondaire).	
C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.	
C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.	
C110.1	Salon de coiffure, barbier, salon d'esthétique, soins des ongles, soins des pieds, soins du visage, soins de la peau.	
C110.2	Spa (intérieur ou extérieur).	
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).	
C112.1	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes.	
C112.2	Bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.). Seules les activités administratives sont autorisées à l'intérieur d'un bâtiment, aucun stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service n'est permis.	
C113.1	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans.	
C113.2	Galeries d'art et d'artisanat.	
C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.	
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).	
C116.1	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tels que : musique, danse, artisanat, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique).	
C116.2	Écoles d'enseignement privé et centres de formation en croissance personnelle (excluant l'enseignement religieux).	
C116.3	École de conduite.	
C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).	
C118	Abrogé	
Commerce artériel		
C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).	
C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.	

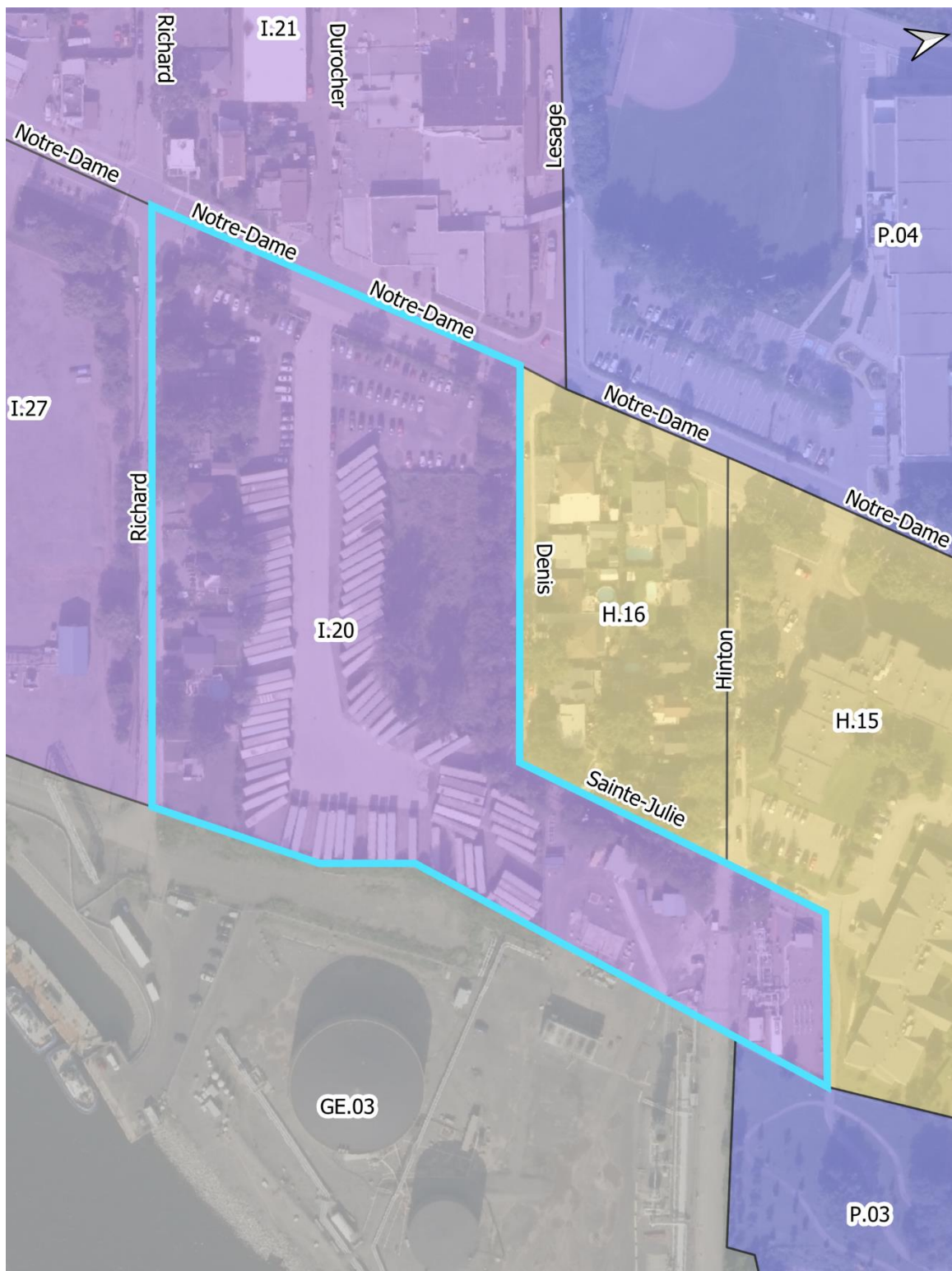
Commerce artériel		
C203	Pépinières, centres de jardin.	
C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
C205	Vente de produits en gros.	
C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.	
C208	Salons funéraires et columbarium.	
Commerce et service aux entreprises		
C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.	
C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils.	
C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.	
C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.	
C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.	
C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
Restauration		
C401.1	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, bistros, brasseries, salle de jeux de société, comptoir minute.	
C401.2	Cafés.	
C402.1	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.	
C402.2	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, excluant les établissements avec un service à l'auto.	
C403	Bars laitiers.	
Divertissement		
C501	Établissements où la principale activité est la présentation de spectacles à caractère culturel, comme les cinémas, centres d'interprétation et d'exposition, salles de danse, théâtres, musées (spécificités locales), et où le service de consommation (alcoolisée ou non) n'est qu'accessoire.	
C502.1	Centres de conditionnement physique. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C502.2	Commerces de récréation intérieure tels que les gymnases, centre d'escalade, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C503	Salles de réunion et salles de réception.	
C504	Mini-golfs (intérieurs ou extérieurs).	
C505.1	Établissements où la principale activité est le service de consommation de boissons (alcoolisée ou non), bars.	
C505.2	Discothèques.	
C506	Établissements exploitant l'érotisme (restaurant, bar, lave-auto, cinéma, spectacle).	
C507	Microbrasseries, microdistilleries. Un minimum de 50 % de la superficie de plancher doit être occupée par des activités de restauration, incluant le service aux tables de repas préparés et consommés sur place. La consommation sur place de produits alcoolisés est autorisée. Un comptoir de vente des biens produits sur place est également autorisé.	
Récréation extérieure		
C601	Terrains de golf et les terrains d'exercice de golf. Accessoirement, les restaurants, bars, salles de réception, boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) et services de location d'équipements (liés aux activités offertes par l'usage) sont autorisés.	
C602	Autres installations récréatives sportives et récréatives extérieures.	

Établissement d'hébergement touristique		
C701	Établissement d'hébergement touristique général. Établissement, autre qu'un établissement de résidence principale et qu'un établissement d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	
C702	Résidence de tourisme. Établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.	
C703	Établissements d'hébergement touristique jeunesse. Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	
C704	Établissements de résidence principale. Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.	•
Commerce automobile		
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs, où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.	
C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs neufs ou usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C805	Établissements de location de véhicules automobiles, de petits camions et remorques.	
C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.	
C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile.	
C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.	
C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles (cimetières automobiles).	
C810	Stationnement.	
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétique, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.	
Services pétroliers		
C901	Postes d'essence.	
C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.	
C903	Lave-autos.	
C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).	
Industrie artisanale et atelier de métier spécialisé		
I101	Ateliers de menuiserie, d'usinage, de soudure ou d'électricité.	
I102	Ateliers de bijouterie et d'orfèvrerie.	
I103	Ateliers d'artisans de couture et de l'habillement.	
I104	Ateliers d'artisans du bois.	
I105	Ateliers d'artisans en usinage de produits métalliques (ferblantier).	
I106	Ateliers d'artisans de produits minéraux non métalliques (céramique, argile, verre).	
Industrie légère		
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.	
I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et de transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25 % du bâtiment principal.	
I203	Industries des produits électroniques.	
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre, mais excluant la culture du cannabis.	
I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.	
I206	Industrie de fabrication de vêtements et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).	
I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	

Industrie légère		
I208	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	
I209	Industries des enseignes et étalages.	
I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).	
I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.	
I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.	
I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.	
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).	
I215	Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.	
Industrie lourde		
I301	Industries du béton préparé.	
I302	Raffineries, terminaux, et autres activités connexes.	
I303	Industries de produits pétroliers raffinés.	
I304	Industries des métaux et produits métalliques.	
I305	Centres de traitement de sols contaminés.	
I306	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus usagés (de nature privée).	
I307	Abrogé.	
I308	Activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
I309	Autres activités non spécifiquement identifiées aux classes d'usage I1 et I2 incluant les chenils ou autres activités similaires de gardiennage d'animaux.	
Exploitation des matières premières		
I401	Activités extractives (carrières, sablières et gravières).	
Transport		
GE101	Activités portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires de transbordement, de manutention et d'entreposage en vue de transbordement de produits pétrochimiques.	
GE102	Activités portuaires incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
GE103	Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.	
Équipements de services publics		
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.	
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.	
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.	
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.	
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	
Préservation		
CS101	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Parcs et espaces verts		
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).	•
P102	Jardins communautaires.	
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Publique et communautaire		
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.	
P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.	
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.	

Publique et communautaire		
P204.1	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (avec services aux citoyens).	
P204.2	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (sans services aux citoyens).	
P205	Services municipaux (hôtel de ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompiers).	
P206	Maisons des jeunes.	
P207	Kiosques d'information touristique.	
P208	Stationnements publics.	
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.	
Utilité publique		
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).	
P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.	
P304	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	

Identification de la zone



Normes	
Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	
Contigu	
Marges	
Avant (min./max.) en mètres	6 / -
Latérales (min./max.) en mètres – sauf jumelé et contigu	4 / -
Arrière (min.) en mètres	6
Taux d'implantation – Coefficient d'emprise au sol (min./max.)	0,20 / 0,50
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages : RDC = 1 étage (min./max.)	1 / 4
En mètres (min./max.)	3 / 21
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	450
Frontage (min.)	30
Profondeur (min.)	15
Nombre de logements par bâtiment (min./max.)	
Densité nette de logements à l'hectare	
Nombre de logements à l'hectare (min./max.)	
Normes de lotissement	
Superficie du terrain en m² (min.)	1125
Frontage du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	25
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	
Logement supplémentaire	
Location de chambres	
Gîte touristique	
Établissement de résidence principale	
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	
Entreposage extérieur	•
Projet intégré	

• = usage autorisé

Notes
Modifications réglementaires : 58-2016-9, a. 3 58-2016-63 58-2016-60 58-2016-66 Cette zone est assujettie aux dispositions concernant la route du parcours riverain du <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est</i> (115-2024).

Usages		
Habitation		
H1	Habitations unifamiliales.	
H2	Habitations bifamiliales.	
H3	Habitations trifamiliales.	
H4	Habitations multifamiliales.	
H5	Habitations collectives.	
Commerce local		
C101	Magasins de type « dépanneur ».	
C102.1	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, boutique de thé, boutique de café, brûlerie artisanale. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher.	
C102.2	Magasins de vins et spiritueux.	
C102.3	Succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC).	
C103.1	Magasins de produits spécialisés des produits du papier : papeterie, article de bureau, librairie.	
C103.2	Magasins de produits spécialisés : boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), bijouterie, boutique de cadeaux, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, boutique d'accessoire pour animaux.	
C103.3	Magasins de produits spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : boutique de tissus, magasin d'antiquités, disquaire.	
C103.4	Boutique de petits animaux (animalerie).	
C103.5	Services de proximité : pharmacie, fleuriste, nettoyeur.	
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.	
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.	
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.	
C107.1	Services spécialisés à achalandage restreint : studio de photographie, agence de voyages, atelier de couture et altérations, cordonnier.	
C107.2	Boutique de téléphonie ou services de télécommunications, incluant la réparation de téléphones et d'ordinateurs.	
C107.3	Buanderie.	
C107.4	Services spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : encadrement, service de location de costumes ou articles similaires.	
C107.5	Traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).	
C107.6	Traiteur (avec consommation sur place ou au comptoir en usage secondaire).	
C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.	
C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.	
C110.1	Salon de coiffure, barbier, salon d'esthétique, soins des ongles, soins des pieds, soins du visage, soins de la peau.	
C110.2	Spa (intérieur ou extérieur).	
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).	
C112.1	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes.	
C112.2	Bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.). Seules les activités administratives sont autorisées à l'intérieur d'un bâtiment, aucun stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service n'est permis.	
C113.1	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans.	
C113.2	Galeries d'art et d'artisanat.	
C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.	
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).	
C116.1	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tels que : musique, danse, artisanat, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique).	
C116.2	Écoles d'enseignement privé et centres de formation en croissance personnelle (excluant l'enseignement religieux).	
C116.3	École de conduite.	
C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).	
C118	Abrogé	
Commerce artériel		
C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).	
C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.	

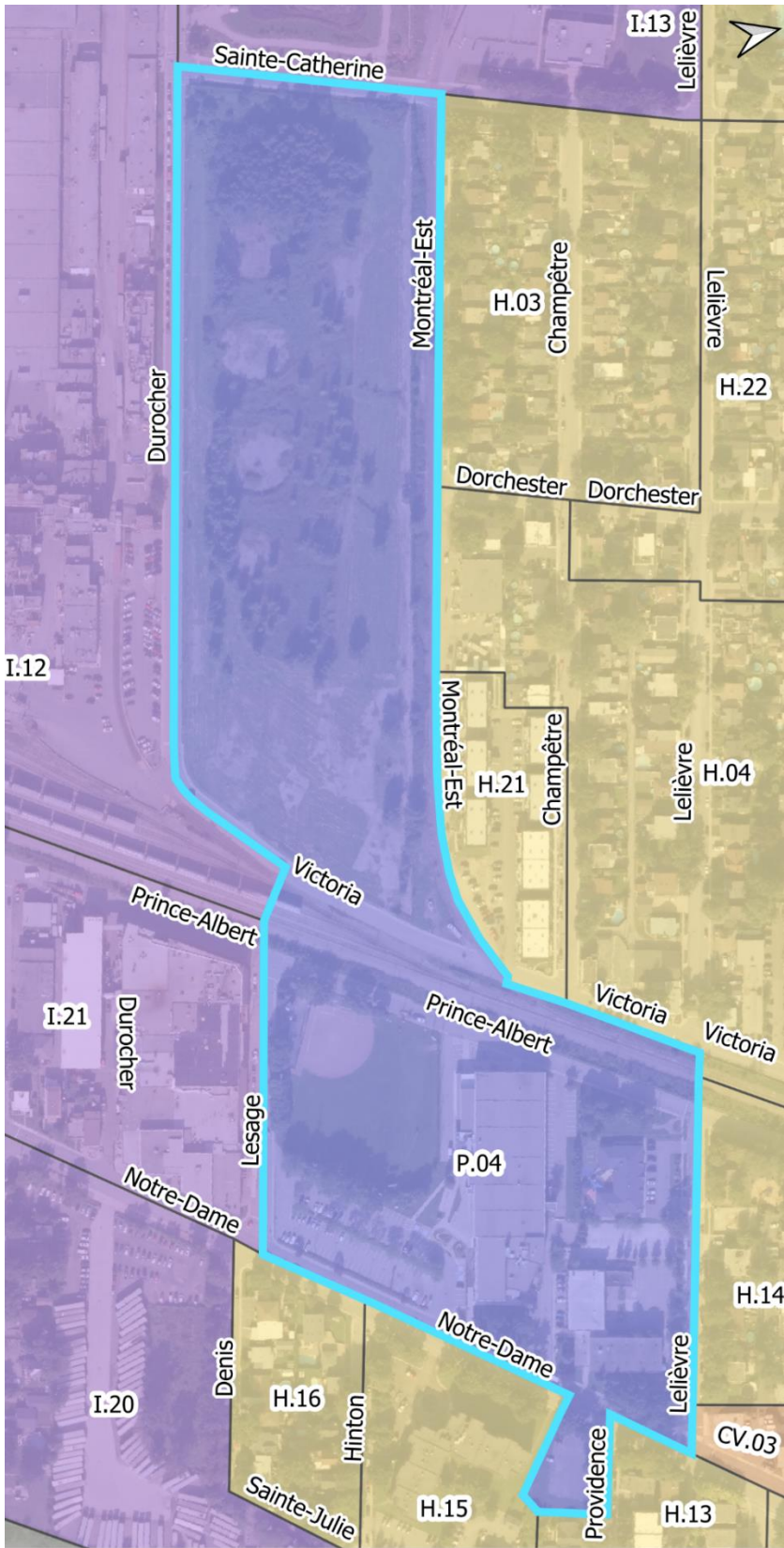
Commerce artériel		
C203	Pépinières, centres de jardin.	
C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
C205	Vente de produits en gros.	
C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.	
C208	Salons funéraires et columbarium.	
Commerce et service aux entreprises		
C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.	
C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils.	
C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.	
C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.	
C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.	•
C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
Restauration		
C401.1	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, bistros, brasseries, salle de jeux de société, comptoir minute.	
C401.2	Cafés.	
C402.1	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.	
C402.2	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, excluant les établissements avec un service à l'auto.	
C403	Bars laitiers.	
Divertissement		
C501	Établissements où la principale activité est la présentation de spectacles à caractère culturel, comme les cinémas, centres d'interprétation et d'exposition, salles de danse, théâtres, musées (spécificités locales), et où le service de consommation (alcoolisée ou non) n'est qu'accessoire.	
C502.1	Centres de conditionnement physique. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C502.2	Commerces de récréation intérieure tels que les gymnases, centre d'escalade, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	
C503	Salles de réunion et salles de réception.	
C504	Mini-golfs (intérieurs ou extérieurs).	
C505.1	Établissements où la principale activité est le service de consommation de boissons (alcoolisée ou non), bars.	
C505.2	Discothèques.	
C506	Établissements exploitant l'érotisme (restaurant, bar, lave-auto, cinéma, spectacle).	
C507	Microbrasseries, microdistilleries. Un minimum de 50 % de la superficie de plancher doit être occupée par des activités de restauration, incluant le service aux tables de repas préparés et consommés sur place. La consommation sur place de produits alcoolisés est autorisée. Un comptoir de vente des biens produits sur place est également autorisé.	
Récréation extérieure		
C601	Terrains de golf et terrains d'exercice de golf. Accessoirement, les restaurants, bars, salles de réception, boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) et services de location d'équipements (liés aux activités offertes par l'usage) sont autorisés.	
C602	Autres installations récréatives sportives et récréatives extérieures.	

Établissement d'hébergement touristique		
C701	Établissement d'hébergement touristique général. Établissement, autre qu'un établissement de résidence principale et qu'un établissement d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	
C702	Résidence de tourisme. Établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.	
C703	Établissements d'hébergement touristique jeunesse. Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	
C704	Établissements de résidence principale. Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.	•
Commerce automobile		
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs, où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.	
C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs neufs ou usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C805	Établissements de location de véhicules automobiles, de petits camions et remorques.	
C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.	
C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile.	
C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.	
C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles (cimetières automobiles).	
C810	Stationnement.	
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétique, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.	
Services pétroliers		
C901	Postes d'essence.	
C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.	
C903	Lave-autos.	
C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).	
Industrie artisanale et atelier de métier spécialisé		
I101	Ateliers de menuiserie, d'usinage, de soudure ou d'électricité.	•
I102	Ateliers de bijouterie et d'orfèvrerie.	•
I103	Ateliers d'artisans de couture et de l'habillement.	•
I104	Ateliers d'artisans du bois.	•
I105	Ateliers d'artisans en usinage de produits métalliques (ferblantier).	•
I106	Ateliers d'artisans de produits minéraux non métalliques (céramique, argile, verre).	•
Industrie légère		
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.	•
I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et de transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25 % du bâtiment principal.	•
I203	Industries des produits électroniques.	•
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre, mais excluant la culture du cannabis.	•
I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.	•
I206	Industrie de fabrication de vêtements et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).	•
I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	•

Industrie légère		
I208	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	•
I209	Industries des enseignes et étalages.	•
I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).	•
I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.	•
I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.	•
I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.	•
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).	
I215	Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.	•
Industrie lourde		
I301	Industries du béton préparé.	
I302	Raffineries, terminaux, et autres activités connexes.	
I303	Industries de produits pétroliers raffinés.	
I304	Industries des métaux et produits métalliques.	
I305	Centres de traitement de sols contaminés.	
I306	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus usagés (de nature privée).	
I307	Abrogé.	
I308	Activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
I309	Autres activités non spécifiquement identifiées aux classes d'usage I1 et I2 incluant les chenils ou autres activités similaires de gardiennage d'animaux.	
Exploitation des matières premières		
I401	Activités extractives (carrières, sablières et gravières).	
Transport		
GE101	Activités portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires de transbordement, de manutention et d'entreposage en vue de transbordement de produits pétrochimiques.	
GE102	Activités portuaires incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
GE103	Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.	
Équipements de services publics		
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.	
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.	
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.	
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.	
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	
Préservation		
CS101	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Parcs et espaces verts		
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).	•
P102	Jardins communautaires.	•
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	•
Publique et communautaire		
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.	
P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.	
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.	

Publique et communautaire		
P204.1	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (avec services aux citoyens).	
P204.2	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (sans services aux citoyens).	
P205	Services municipaux (hôtel de ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompiers).	•
P206	Maisons des jeunes.	
P207	Kiosques d'information touristique.	
P208	Stationnements publics.	•
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.	
Utilité publique		
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).	•
P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	•
P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.	•
P304	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	•
P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	•

Identification de la zone



Normes	
Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	
Contigu	
Marges	
Avant (min./max.) en mètres	6 / -
Latérales (min./max.) en mètres – sauf jumelé et contigu	3 / -
Arrière (min.) en mètres	-
Taux d'implantation – Coefficient d'emprise au sol (min./max.)	0,15 / 0,60
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages : RDC = 1 étage (min./max.)	1 / 4
En mètres (min./max.)	3 / 20
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	600
Frontage (min.)	15
Profondeur (min.)	15
Nombre de logements par bâtiment (min./max.)	
Densité nette de logements à l'hectare	
Nombre de logements à l'hectare (min./max.)	
Normes de lotissement	
Superficie du terrain en m² (min.)	900
Frontage du terrain (min.)	30
Profondeur du terrain (min.)	30
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	
Logement supplémentaire	
Location de chambres	
Gîte touristique	
Établissement de résidence principale	
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	•
Entreposage extérieur	
Projet intégré	•

• = usage autorisé

Notes
Modifications réglementaires : 58-2016-63 58-2016-66 Cette zone est assujettie aux dispositions concernant la route du parcours riverain du <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est</i> (115-2024).

Usages		
Habitation		
H1	Habitations unifamiliales.	
H2	Habitations bifamiliales.	
H3	Habitations trifamiliales.	
H4	Habitations multifamiliales.	
H5	Habitations collectives.	
Commerce local		
C101	Magasins de type « dépanneur ».	
C102.1	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, boutique de thé, boutique de café, brûlerie artisanale. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher.	
C102.2	Magasins de vins et spiritueux.	
C102.3	Succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC).	
C103.1	Magasins de produits spécialisés des produits du papier : papeterie, article de bureau, librairie.	
C103.2	Magasins de produits spécialisés : boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), bijouterie, boutique de cadeaux, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, boutique d'accessoire pour animaux.	
C103.3	Magasins de produits spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : boutique de tissus, magasin d'antiquités, disquaire.	
C103.4	Boutique de petits animaux (animalerie).	
C103.5	Services de proximité : pharmacie, fleuriste, nettoyeur.	
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.	
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.	
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.	
C107.1	Services spécialisés à achalandage restreint : studio de photographie, agence de voyages, atelier de couture et altérations, cordonnier.	
C107.2	Boutique de téléphonie ou services de télécommunications, incluant la réparation de téléphones et d'ordinateurs.	
C107.3	Buanderie.	
C107.4	Services spécialisés pouvant nécessiter des espaces d'entreposage intérieurs et/ou une superficie de plancher plus élevée : encadrement, service de location de costumes ou articles similaires.	
C107.5	Traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).	
C107.6	Traiteur (avec consommation sur place ou au comptoir en usage secondaire).	
C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.	
C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.	
C110.1	Salon de coiffure, barbier, salon d'esthétique, soins des ongles, soins des pieds, soins du visage, soins de la peau.	
C110.2	Spa (intérieur ou extérieur).	
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).	
C112.1	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes.	
C112.2	Bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.). Seules les activités administratives sont autorisées à l'intérieur d'un bâtiment, aucun stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service n'est permis.	
C113.1	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans.	
C113.2	Galeries d'art et d'artisanat.	
C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.	
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).	
C116.1	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tels que : musique, danse, artisanat, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique).	
C116.2	Écoles d'enseignement privé et centres de formation en croissance personnelle (excluant l'enseignement religieux).	
C116.3	École de conduite.	
C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).	
C118	Abrogé	
Commerce artériel		
C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).	
C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.	

Commerce artériel		
C203	Pépinières, centres de jardin.	
C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
C205	Vente de produits en gros.	
C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.	
C208	Salons funéraires et columbarium.	
Commerce et service aux entreprises		
C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.	
C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils.	
C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.	
C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.	
C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.	
C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.	
C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).	
Restauration		
C401.1	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, bistros, brasseries, salle de jeux de société, comptoir minute.	
C401.2	Cafés.	
C402.1	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.	
C402.2	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, excluant les établissements avec un service à l'auto.	
C403	Bars laitiers.	
Divertissement		
C501	Établissements où la principale activité est la présentation de spectacles à caractère culturel, comme les cinémas, centres d'interprétation et d'exposition, salles de danse, théâtres, musées (spécificités locales), et où le service de consommation (alcoolisée ou non) n'est qu'accessoire.	
C502.1	Centres de conditionnement physique. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	•
C502.2	Commerces de récréation intérieure tels que les gymnases, centre d'escalade, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisées pourvu qu'elles occupent un maximum de 25 % de la superficie de plancher.	•
C503	Salles de réunion et salles de réception.	
C504	Mini-golfs (intérieurs ou extérieurs).	
C505.1	Établissements où la principale activité est le service de consommation de boissons (alcoolisée ou non), bars.	
C505.2	Discothèques.	
C506	Établissements exploitant l'érotisme (restaurant, bar, lave-auto, cinéma, spectacle).	
C507	Microbrasseries, microdistilleries. Un minimum de 50 % de la superficie de plancher doit être occupée par des activités de restauration, incluant le service aux tables de repas préparés et consommés sur place. La consommation sur place de produits alcoolisés est autorisée. Un comptoir de vente des biens produits sur place est également autorisé.	
Récréation extérieure		
C601	Terrains de golf et terrains d'exercice de golf. Accessoirement, les restaurants, bars, salles de réception, boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) et services de location d'équipements (liés aux activités offertes par l'usage) sont autorisés.	
C602	Autres installations récréatives sportives et récréatives extérieures.	

Établissement d'hébergement touristique		
C701	Établissement d'hébergement touristique général. Établissement, autre qu'un établissement de résidence principale et qu'un établissement d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	
C702	Résidence de tourisme. Établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.	
C703	Établissements d'hébergement touristique jeunesse. Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	
C704	Établissements de résidence principale. Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.	
Commerce automobile		
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs, où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.	
C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs neufs ou usagés, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds, où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.	
C805	Établissements de location de véhicules automobiles, de petits camions et remorques.	
C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.	
C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile.	
C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.	
C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles (cimetières automobiles).	
C810	Stationnement.	
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétique, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.	
Services pétroliers		
C901	Postes d'essence.	
C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.	
C903	Lave-autos.	
C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).	
Industrie artisanale et atelier de métier spécialisé		
I101	Ateliers de menuiserie, d'usinage, de soudure ou d'électricité.	
I102	Ateliers de bijouterie et d'orfèvrerie.	
I103	Ateliers d'artisans de couture et de l'habillement.	
I104	Ateliers d'artisans du bois.	
I105	Ateliers d'artisans en usinage de produits métalliques (ferblantier).	
I106	Ateliers d'artisans de produits minéraux non métalliques (céramique, argile, verre).	
Industrie légère		
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.	
I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et de transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25 % du bâtiment principal.	
I203	Industries des produits électroniques.	
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre, mais excluant la culture du cannabis.	
I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.	
I206	Industrie de fabrication de vêtements et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).	
I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	

Industrie légère		
I208	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.	
I209	Industries des enseignes et étalages.	
I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).	
I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.	
I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.	
I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.	
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).	
I215	Centre de recherche, de développement, d'expérimentation et d'optimisation des technologies de captage et de séquestration du carbone.	
Industrie lourde		
I301	Industries du béton préparé.	
I302	Raffineries, terminaux, et autres activités connexes.	
I303	Industries de produits pétroliers raffinés.	
I304	Industries des métaux et produits métalliques.	
I305	Centres de traitement de sols contaminés.	
I306	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus usagés (de nature privée).	
I307	Abrogé.	
I308	Activités portuaires, incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
I309	Autres activités non spécifiquement identifiées aux classes d'usage I1 et I2 incluant les chenils ou autres activités similaires de gardiennage d'animaux.	
Exploitation des matières premières		
I401	Activités extractives (carrières, sablières et gravières).	
Transport		
GE101	Activités portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires de transbordement, de manutention et d'entreposage en vue de transbordement de produits pétrochimiques.	
GE102	Activités portuaires incluant les activités de logistique, transbordement, manutention, nettoyage, réparation et entretien de navires.	
GE103	Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.	
Équipements de services publics		
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.	
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.	
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.	
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.	
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	
Préservation		
CS101	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	
Parcs et espaces verts		
P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).	•
P102	Jardins communautaires.	•
P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.	•
Publique et communautaire		
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.	•
P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.	•
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.	•

Publique et communautaire		
P204.1	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (avec services aux citoyens).	•
P204.2	Services gouvernementaux et paragouvernementaux (sans services aux citoyens).	•
P205	Services municipaux (hôtel de ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompiers).	•
P206	Maisons des jeunes.	•
P207	Kiosques d'information touristique.	•
P208	Stationnements publics.	•
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.	
Utilité publique		
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).	
P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.	
P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.	
P304	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.	
P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.	